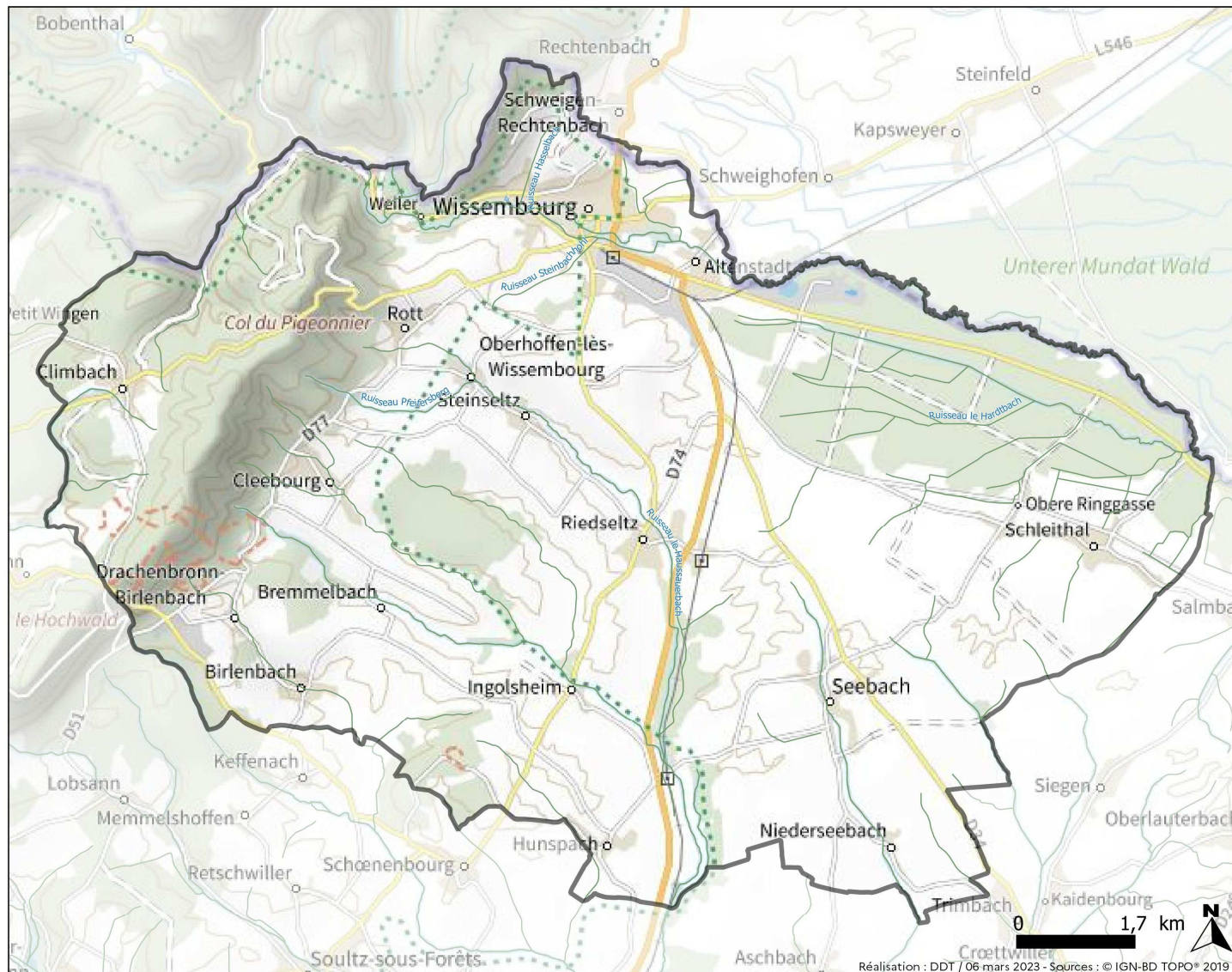
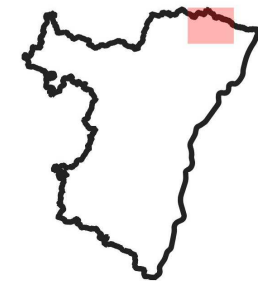


PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

Période 2022-2027

CC DU PAYS DE WISSEMBOURG



Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



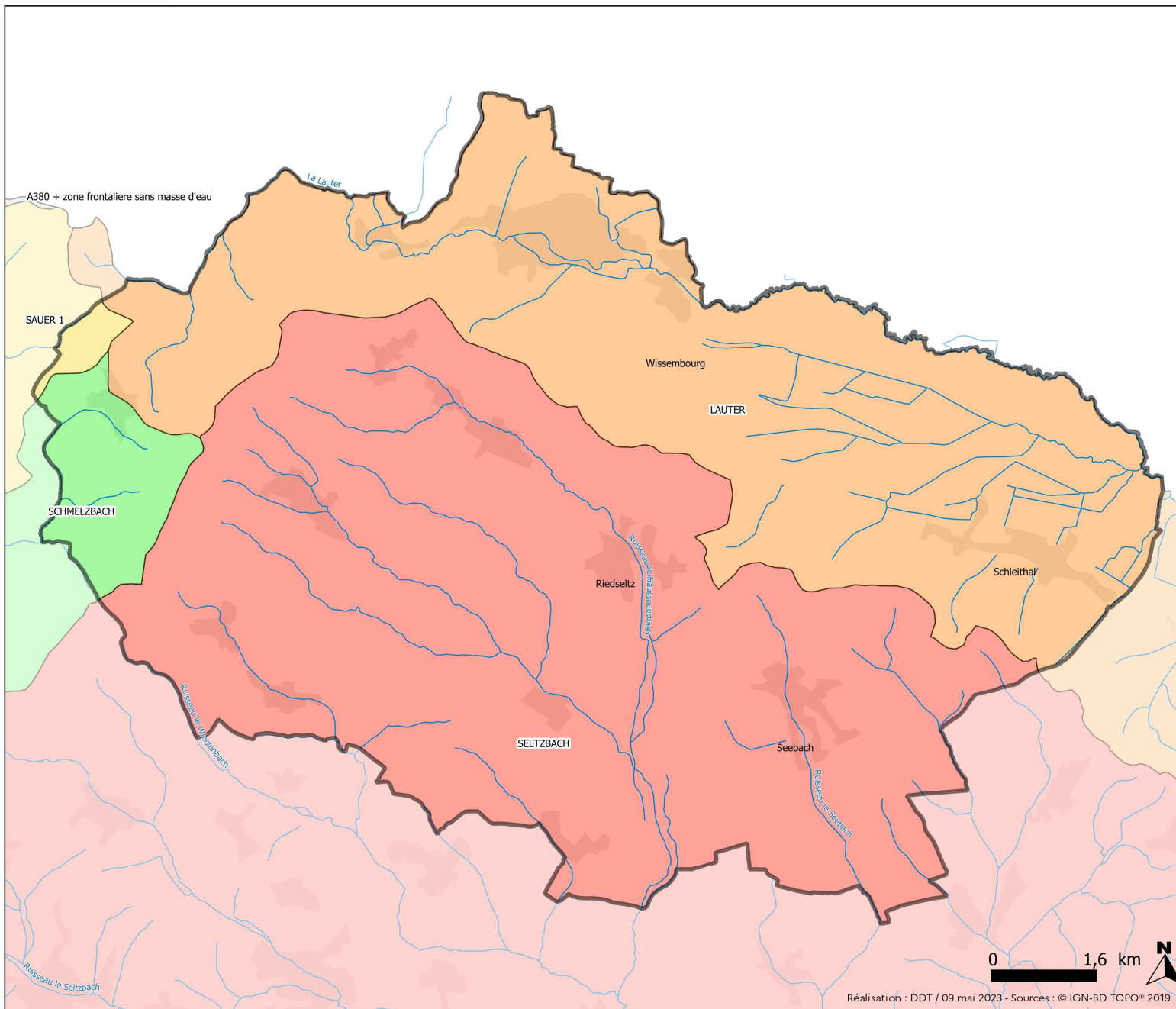
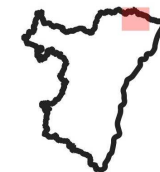
Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

Sigle	Signification
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DU PAYS DE WISSEMBOURG



Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.






- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DU PAYS DE WISSEMBOURG








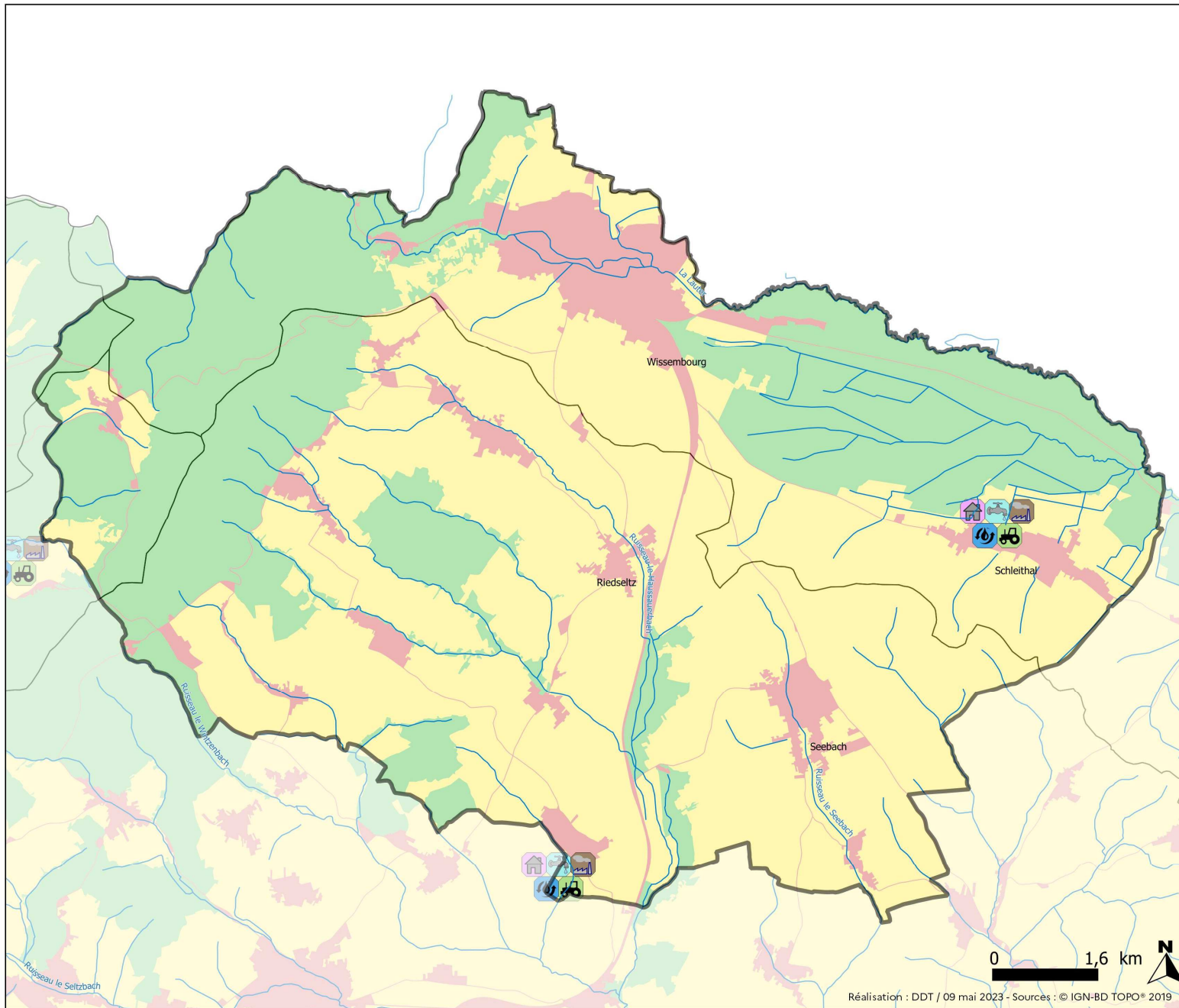
Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

Légende :

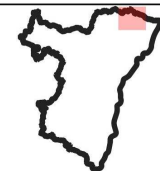
-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau



LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DU PAYS DE WISSEMBOURG



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

N2000 ZSC

N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

Réserve biologique

Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Zone RAMSAR

Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

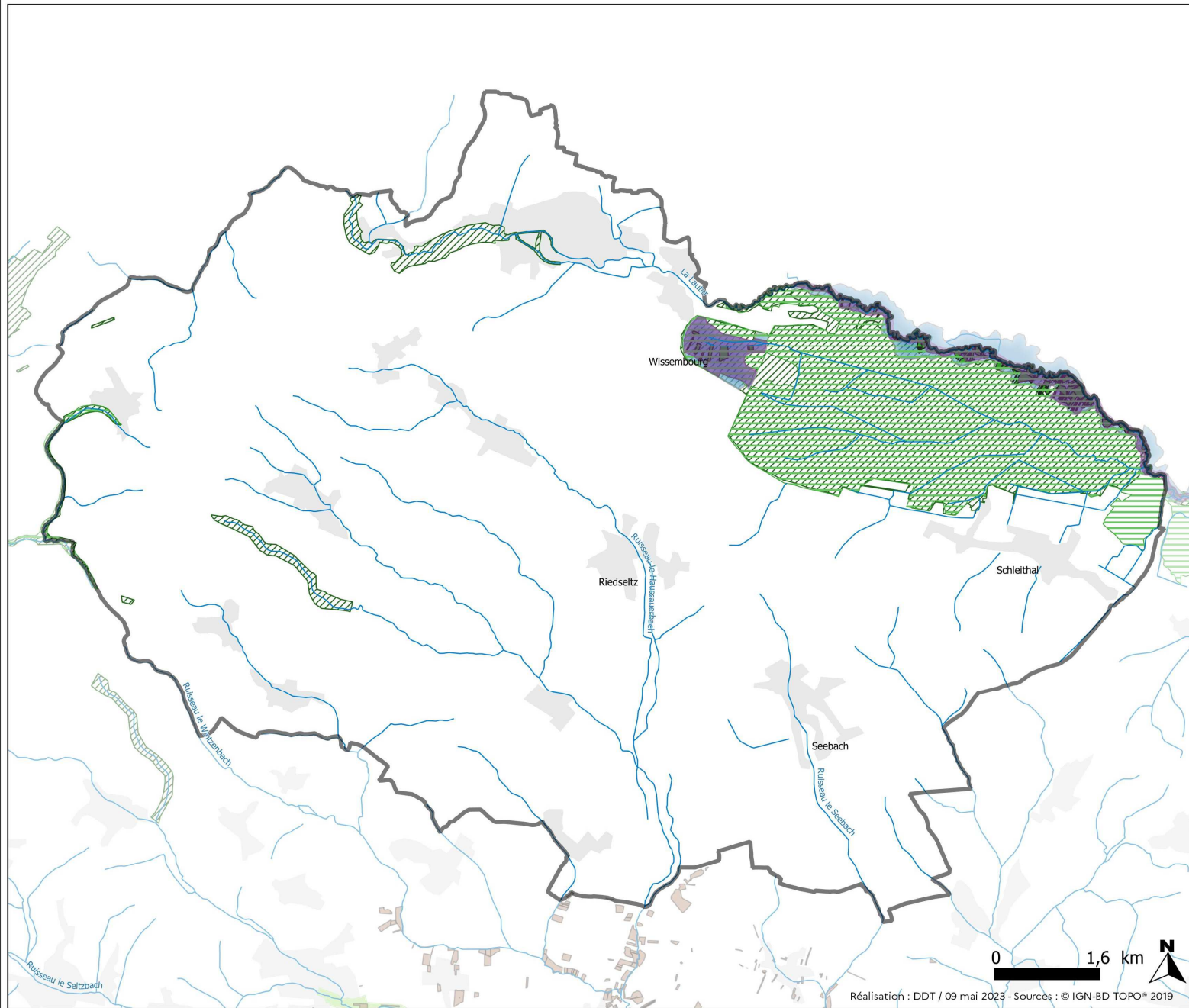
Forêt de protection

Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

Hamster - Zone de protection statique

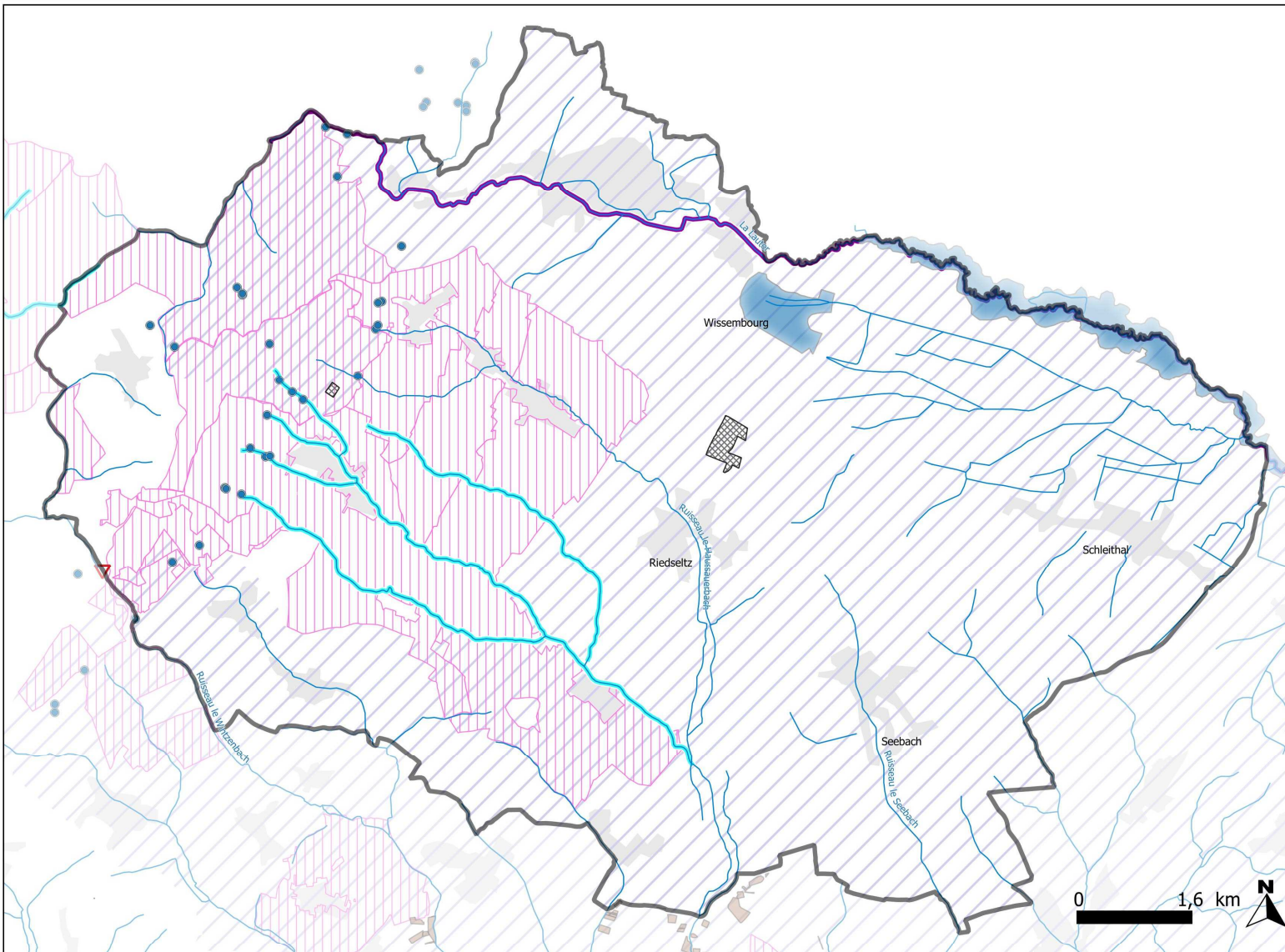
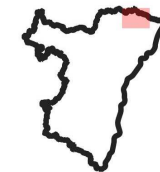
Hamster - Zone d'accompagnement

Tache urbaine



0 1,6 km





Assainissement

Il convient de poursuivre la mise en place de la doctrine régionale eaux pluviales afin de diminuer la part des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

Milieu aquatique

Malgré la présence de forts enjeux grands migrateurs, la Lauter est fortement impactée par des obstacles empêchant la continuité écologique tout le long du linéaire.

Des zones humides ripariennes, classées ENS, sont présentes le long la Lauter à l'aval de Wissembourg, dont le linéaire est d'excellente qualité hydromorphologique sur ce secteur.

Inondation / Risques

De nouvelles études sont en cours pour approfondir la connaissance sur le bassin versant du Seltzbach.

Des coulées d'eau boueuse ont été recensées sur le territoire en 2016 et 2018.

Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues.

Eau potable

La Zone Vulnérable Nitrates s'est étendue vers le nord-ouest lors de la révision du zonage en 2021. Ce sont désormais près de 50 % du territoire qui sont en zone vulnérable nitrates.

La commune de Climbach est identifiée comme ayant des difficultés d'approvisionnement en eau potable, les sources alimentant en eau potable étant fortement dépendantes des précipitations.

Nature

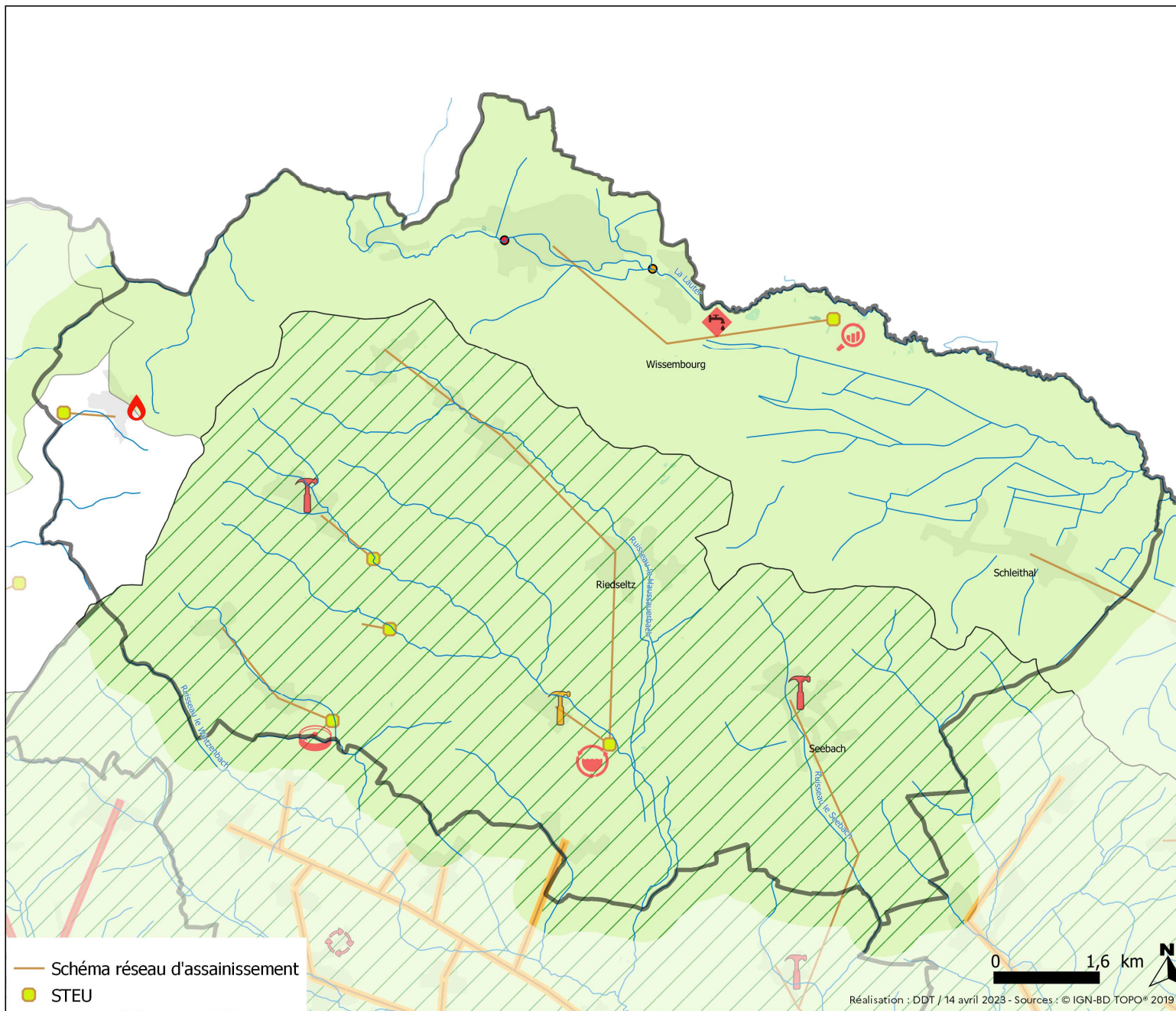
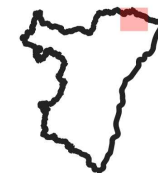
Certaines têtes de bassins versants abritent encore des populations d'écrevisses autochtones présentant des forts enjeux de protection.

Un site N2000 est présent sur le territoire. Sa difficulté principale se situe en la régénération naturelle des habitats forestiers, en raison de déséquilibres sylvo-cinégétique avec le recensement d'un très fort taux de dégâts de sangliers et de cervidés.

Autre

Le Seltzbach est un cours d'eau en très mauvais état, tant chimique que écologique. Le changement climatique va induire une diminution progressive et continue des débits. Au moment de l'étiage, ceux-ci sont très faibles. Les activités anthropiques sont alors d'autant plus préjudiciables durant cette période. Cet effort doit être poursuivi pour reconquérir le bon état de cette masse d'eau.






L'opération Agr'Eau Seltzbach existe depuis plus de 10 ans afin de prendre en compte les aspects de pollution aux produits phytosanitaires et la problématique des coulées d'eau boueuse.




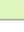

Légende :

Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :


• localisées à la commune¹, à la station d'épuration², à l'agglomération d'assainissement³, à la branche d'assainissement⁴ ou à la masse d'eau⁵ :

-  action « réseaux » (ASS0301)¹ : améliorer le taux de collecte des réseaux
-  action « assainissement » (ASS0401)² : reconstruire ou créer une nouvelle station d'épuration
-  action « assainissement » (ASS0501)³ : équiper une station d'un traitement suffisant (Phosphore)
-  action « diffus toxiques » (ASS0701)³ : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
-  action « temps de pluie » (ASS0201)⁵ : améliorer la gestion des eaux pluviales



Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :

- localisées au point d'obstacle :
 -  rétablissement de la continuité écologique (MIA0304) : aménager ou supprimer un ouvrage sur les cours d'eau prioritaires (liste 2)
- localisées à la masse d'eau :
 -  restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
 -  préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués

- localisées à l'ICPE :
 -  action « qualité du rejet » (IND0901) : mise en conformité du rejet industriel avec les objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE


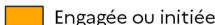

Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines

- localisées à la commune¹ ou à l'ICPE² :
 -  action « industrie » (RES0203)² : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels
 -  action « ressource complémentaire » (RES0702)¹ : mettre en place une ressource complémentaire (interconnexion, nouveau forage/prélèvement, etc.) afin de sécuriser la production d'eau potable, notamment en période de basses eaux

— Schéma réseau d'assainissement
● STEU

0 1,6 km

Réalisation : DDT / 14 avril 2023 - Sources : © IGN-BD TOPO® 2019

 Prévisionnelle  Engagée ou initiée  Terminée

LISTE DES ACTIONS

de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
BUHL	ASS0301 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées Commune de SEEBACH	SELTZBACH	2022
CLEEBOURG	ASS0301 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées	SELTZBACH	2023
DRACHENBRONN-BIRLENBACH	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP	SELTZBACH	2023
INGOLSHEIM	ASS0501 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant	SELTZBACH	2022
	ASS0301 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées Commune de INGOLSHEIM		2022

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
WISSEMBOURG	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de WISSEMBOURG (NOUVELLE) [cd. SANDRE 026754402407]	LAUTER	2022

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
LAUTER	Restauration des cours d'eau	2023-2024
SELTZBACH	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2022

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Masse d'eau	N° ROE	Action	Année prévi.
LAUTER	ROE56888	[ROE56888 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion de l'Obermuehle à Wissembourg (ROE 56888)	2022
LAUTER	ROE65636	[ROE65636 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du Eichmuehle à Wissembourg (ROE 65636)	2022

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
SELTZBACH	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Seltzbach	2022

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Masse(s) d'eau	Commune(s)	Action	Année prévi.
SCHMELZBACH	CLIMBACH	RES0702 – Mise en place de ressources complémentaires pour l'entité CLIMBACH	2022

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
SITEK INSULATION SAS	WISSEMBOURG	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	LAUTER	2023- 2024